

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURCOURY  
Séance du 27 février 2023

*Nombre de membres*

*Afférents au Conseil Municipal : 14*

*Qui ont pris part à la délibération : 13*

**Date de Convocation** : 23 février 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 27 février, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de Courcoury, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10 L.2121-11 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents** : Lucie AUTANT, Kim BARON-BRUMAUD, Éric BIGOT, Alain BOISSINOT, Sylvie DANTEC, Jackie DEGUIL, Astrid JOLIBOIS, Jean-Yves NEAU, Christian ROBERT, Geneviève VILPASTEUR, Jimmy VOISIN, Jean-Michel MELLIER

**Etaient absents excusés** : Françoise BARBAUD a donné pouvoir à Kim BARON-BRUMAUD

**Etaient absents** : Liliane GILLARD

*Sylvie DANTEC est nommée secrétaire de séance*

*La séance est ouverte à 20h00*

*Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 19 décembre 2022. Aucune remarque n'est faite, le procès-verbal est approuvé.*

**Objet : Demande de subvention conjointe – DETR/DSIL – Réfection des toitures de l'ensemble scolaire - réfection du sol (isolation et structure) d'une salle de cours.**

L'ensemble scolaire reçoit dans le cadre d'un RPI (Regroupement pédagogique Intercommunal) avec la commune de Les Gonds, les classes de Cm1 et CM2, soit 52 élèves.

L'équipe Municipale a toujours le souci de l'entretien de ses bâtiments et souhaite réaliser d'une part, des travaux de réfection de la toiture d'une salle de cours, de l'accueil périscolaire, des WC et de l'accueil, et d'autre part, changer et isoler le sol d'une salle de classe.

Le Maire propose de solliciter les services de l'Etat pour l'attribution de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) afin de contribuer aux charges liées à ces travaux, dont le plan de financement se présente à ce jour comme suit :

Montant total du projet : **72 161.10 € HT**

Sollicitation : Etat demande conjointe DETR/DSIL : 50% soit **36 080.55 €**

Sollicitation CD 17 (Fonds d'aide des locaux scolaires du 1<sup>er</sup> degré) : 30% soit **21 648.33 €**

Autofinancement : **14 432.22 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à demander cette aide financière et à signer tous les documents qui s'y rattachent.

*Pour, à l'unanimité*

**Objet : Demande de subvention CD 17 – Réfection des toitures de l'ensemble scolaire - réfection du sol (isolation et structure) d'une salle de cours.**

L'ensemble scolaire reçoit dans le cadre d'un RPI (Regroupement pédagogique Intercommunal) avec la commune de Les Gonds, les classes de Cm1 et CM2, soit 52 élèves.

L'équipe Municipale a toujours le souci de l'entretien de ses bâtiments et souhaite réaliser d'une part, des travaux de réfection de la toiture d'une salle de cours, de l'accueil périscolaire, des WC et de l'accueil, et d'autre part, changer et isoler le sol d'une salle de classe.

Le Maire propose de solliciter les services du Conseil Départemental de la Charente Maritime afin de contribuer aux charges liées à ces travaux, dont le plan de financement se présente à ce jour comme suit :

Montant total du projet : **72 161.10 € HT**

Sollicitation CD 17 (Fonds d'aide des locaux scolaires du 1<sup>er</sup> degré) : 30% soit **21 648.33 €**

Sollicitation : Etat demande conjointe DETR/DSIL : 50% soit **36 080.55 €**

Autofinancement : **14 432.22 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à demander cette aide financière et à signer tous les documents qui s'y rattachent.

*Pour, à l'unanimité*

**Convention SPA 2023**

Le Maire propose à l'assemblée, la convention avec la SPA suivant la formule tout compris : déplacement de la SPA pour venir récupérer l'animal capturé + prise en charge de l'animal en fourrière soit 0.60 € X 712 habitants = 427.20 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention,

*Pour, à l'unanimité*

## **Objet : remboursement de Frais**

- Madame Françoise BARBAUD a engagé des frais pour la mairie avec ses deniers personnels. Le Maire soumet aux membres du Conseil, le remboursement des frais pour une valeur de 21.80€

Françoise BARBAUD (pouvoir à Kim BARON-BRUMAUD) ne prend pas part au vote.

- Madame Le Hoang a engagé des frais pour la mairie (alimentation) avec ses deniers personnels. Le Maire soumet aux membres du Conseil, le remboursement des frais pour une valeur de 67.93€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à procéder au remboursement de ces frais.

*Pour, à l'unanimité*

## **Questions diverses**

- Le maire présente le procès-verbal du Conseil d'école du 21 février 2023 et en particulier les travaux qui ont été effectués par les agents municipaux.
- Le maire présente également le rapport du DDEN qui reprend les travaux : portail anti intrusion, porte de secours derrière la cuisine, détecteurs de CO2...
- Le maire porte à connaissance de l'assemblée - 2 messages reçus sur la messagerie du site internet de la commune concernant une demande de subvention pour un voyage scolaire du Collège Edgar Quinet. Après débat, les élus ont prononcé un avis défavorable pour l'attribution de cette subvention. Une réflexion doit être menée pour les années à venir, d'intégrer ces enfants aux activités associatives communales et de participer à la fête de l'Oie en tant que bénévoles.

*Fin : 22h00*